



VILLENEUVE-SUR-LOT  
Direction de la Communication



# Communiqué

Jeudi 29 octobre 2020

## Confinement, acte 2 Les premières mesures de la Ville et l'Agglo

A compter de ce vendredi 30 octobre, la population repasse en mode confinement pour une durée d'au moins quatre semaines. La Ville de Villeneuve-sur-Lot et l'Agglomération du Grand Villeneuvois entendent prendre toute leur part dans cette nécessaire mobilisation et solidarité collectives. Elles viennent donc de prendre une série de mesures concrètes pour limiter la propagation de la COVID.

Dans tous les cas, les services publics seront aux côtés de tous les habitants, avec un accompagnement des enfants, une attention toute particulière envers les plus fragiles, mais aussi envers les acteurs culturels, sportifs, associatifs et économiques, notamment les petites entreprises et les commerçants, durement touchés par la mesure.

Conformément aux consignes du Gouvernement, des modifications seront effectives à compter de ce vendredi matin. Voici les premières décisions :

### **Ce qui ne change pas :**

- Ouverture de l'hôtel de ville et du Centre Communal d'Action Sociale aux jours et horaires habituels. Toutes les démarches liées à l'état-civil pourront être effectuées normalement
- Ouverture des crèches et écoles, avec maintien de la garderie et de la restauration scolaire
- Ouverture de tous les accueils de loisirs
- Ouverture du pôle urbanisme et habitat
- Tenue des marchés alimentaires de plein air
- Collecte des ordures ménagères et des emballages assurée aux jours habituels
- Ouverture des parcs, jardins publics et voie verte, de même que les cimetières
- les transports urbains sont maintenus (lignes classiques et scolaires).

### **Ce qui change**

#### **Fermeture complète au public :**

- des mairies annexes
- de tous les équipements sportifs municipaux (bâtiments et terrains extérieurs)
- des structures culturelles : théâtre Georges-Leygues, centre culturel, bibliothèque, musée de Gajac et pôle mémoire (archives), École d'art André-Malraux, Conservatoire Bélà Bartok,
- des structures dédiées aux seniors (Maison des Aînés, Table du CCAS) et aux associations (MVA)

#### **Des aménagements à connaître :**

- Port du masque obligatoire dans l'espace public à partir de 6 ans
- Stationnement gratuit en centre-ville pendant les quatre semaines de confinement
- Renforcement du portage des repas à domicile pour les seniors et maintien du lien
- L'attestation est obligatoire pour tout déplacement : des exemplaires seront disponibles en mairie et en différents points de la Ville.

Dans tous les lieux publics, les protocoles sanitaires seront renforcés ; la municipalité invite les Villeneuvois à respecter les dispositifs en vigueur dans un esprit de responsabilité et de solidarité.

